Faverney

En Bourgogne, l'abbaye de Faverney avait été fondée dans la première moitié du VIII^e^ siècle pour des moniales[1]. C'était au IX^e^ siècle un monastère important, qui suivait la règle bénédictine. Mais au XII^e^ siècle, ayant souffert de l'appropriation, mal placée dans le comté de Bourgogne, à peu de distance de la frontière du royaume de France, l'abbaye était ruinée, quasi déserte. Les seigneurs voisins, les Jonvelle, les Rougemont, les Jussey et les Venisey, profitant de leurs fonctions d'avoués, avaient purement et simplement spolié le couvent. Ce que voyant, malgré les conseils de saint Bernard qui avait essayé par ses directives de réformer les religieuses[2], l'archevêque de Besançon et le comte de Bourgogne Renaud III, neveu du pape Calixte II, décidèrent de remplacer les moniales par des religieux casadéens (1132). Par la volonté de l'archevêque Anseric, Faverney entra dans la catégorie des abbayes les plus étroitement soumises à l'abbé de La Chaise-Dieu qui en désignerait l'abbé en chapitre casadéen et pourrait le déposer[3]. Le pape Innocent II confirma la « tradition » de Faverney dès 1133[4], tandis qu'une douzaine de moines, sous la direction de l'abbé Bernard, institué par Etienne de Mercœur, prenaient possession de l'abbaye bourguignonne.

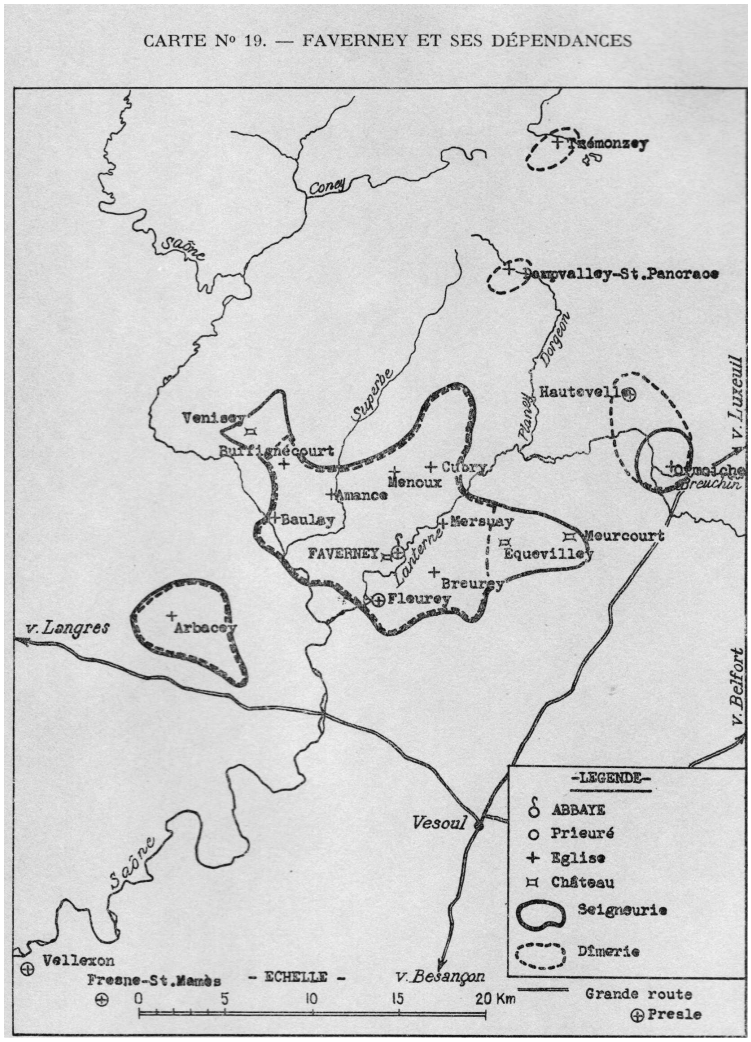

In Pierre-Roger GAUSSIN, *L'abbaye de La Chaise-Dieu (1043-1518)*, p. 152.

---

1 B. HAUREAU, *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris (1715-1865), XV, col. 197.
2 *Bernard de Clairvaux*, p. 225, et note 27.
3 *A H.* 27, publ. dans *Tabl. Hist. du Velay*, VIII, p. 205. (A.H. = Archives de Haute-Loire, Fonds La Chaise-Dieu)
4 CHAIX (*Monumenta pontificia Arverniæ)*, n° 107.